



Demande de certificat d'autorisation d'affichage

Ceci constitue une **demande d'étude du dossier** en vue de l'obtention d'un permis. Nous vous prions donc de bien remplir ce formulaire avec le maximum de précision et en conformité avec les normes municipales. **Veillez prendre note qu'il est interdit de commencer les travaux de construction avant que le permis ne soit émis. Les paiements des frais du permis ne sont pas une autorisation pour débiter les travaux. Le paiement s'effectuera au début de la demande.**

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS	cochez les éléments joints à la demande
1. Plan de construction à l'échelle ; -Plans, élévations, couleur, matériaux, hauteur et détails	<input type="checkbox"/>
2. Plan d'implantation à l'échelle indiquant ; -La forme, la superficie et les dimensions du ou/des terrain(s), le cadastre officiel, les lignes de rues, les marges de recul (distances des 4 cotés) et doit être signé et daté par le demandeur (voir normes A)	<input type="checkbox"/>
3. Certificat d'autorisation du Ministère du Transport du Québec si l'implantation est en bordure des routes régionales ou de l'autoroute.	<input type="checkbox"/>

Attention : le fait de ne pas inclure un des documents entraînera des délais dans l'étude de votre dossier.

NORMES A

NORMES DE CONSTRUCTION
1. Implantation de l'enseigne à construire de : -toutes les lignes de lots est 3 mètres (9'8") minimum -tout cours d'eau est 15 mètres (50') minimum
2. Nombre d'enseignes : maximum 2 par terrain
3. Hauteur d'enseigne est calculée par rapport au niveau adjacent de la rue : -maximum 6 mètres pour enseigne détachée -maximum 5 mètres pour enseigne rattachée
4. Support de l'enseigne : -L'enseigne détachée doit être suspendue, soutenue ou apposée sur un poteau ou un muret -L'enseigne rattachée doit être apposée à plat sur la façade. Il ne devra jamais : a. dépasser la toiture ni le mur sur lequel elle est apposée b. être installée devant une fenêtre ou une porte
5. Éclairage : Une enseigne peut être éclairée ou éclairante (voir normes de l'article 5.6.5.5). Pour les enseignes soumis à un P.I.I.A., les normes du règlement 2005-013 s'appliquent.
6. L'alimentation électrique doit être souterraine.

Ceci n'est qu'une partie de notre réglementation. Veuillez communiquer avec le service d'urbanisme pour plus d'information.

RÉFÉRENCE OBLIGATOIRES		
Identification du requérant		
Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone cellulaire :	
Téléphone travail :	Courriel :	

Identification de l'entrepreneur général		même que « requérant » <input type="checkbox"/>
Nom de l'entreprise :	Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone cellulaire :
Courriel :	No RBQ :	

INFORMATIONS IMPORTANTES									
Type d'enseigne:									
Attachée <input type="checkbox"/>		Détachée <input type="checkbox"/>		Nouvelle enseigne <input type="checkbox"/>		Modification d'une enseigne existante <input type="checkbox"/>			
Enseigne						Implantation (cour)			
Directionnelle <input type="checkbox"/>		De façade <input type="checkbox"/>		Auvent <input type="checkbox"/>		Avant <input type="checkbox"/>		Arrière <input type="checkbox"/>	
Sur poteau <input type="checkbox"/>		Lumineuse <input type="checkbox"/>		Autoporteur <input type="checkbox"/>		Gauche <input type="checkbox"/>		Droite <input type="checkbox"/>	
Sur socle <input type="checkbox"/>		Non lumineuse <input type="checkbox"/>		Autre <input type="checkbox"/>					
Description :						Éclairage			
Dimension :						Interne		<input type="checkbox"/>	
Superficie :						Externe		<input type="checkbox"/>	
Distance par rapport au sol :						Constant		<input type="checkbox"/>	
Hauteur total de l'enseigne:						Clignotant (non-conforme)		<input type="checkbox"/>	
Matériaux :						Autre		<input type="checkbox"/>	
Épaisseur :						Aucun		<input type="checkbox"/>	
Inscription de l'enseigne :									
Distance ligne du lot avant (emprise):									

ÉCHÉANCE			
Date prévue de début des travaux :		Coût des travaux :	
Date prévue de fin des travaux :			

Je _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-hauts donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant s'y rapporter.
 Signé en duplicata à la municipalité de L'Ange-Gardien ce (date) : _____

Signature du requérant : _____

La Municipalité a un délai de trente (30) jours de la date où la demande est jugée **complète** pour émettre un permis de construction.

Tout changement pendant la construction doit être clairement indiqué sur des plans tels que construit à déposer à la Municipalité.